

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 août 2008

CP 08/08-25

## **POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DES LOISIRS EN TARN-ET-GARONNE**

---

Dans le cadre de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne, l'Assemblée Départementale a approuvé l'inscription des crédits suivants, au titre de l'exercice 2008:

- **270 000 €** pour le développement du sport de masse ( fonctionnement des Comités Sportifs Départementaux et aides aux Clubs pour l'acquisition de matériel), article 65746, sous-fonction 32,
- **6 660 €** au titre des manifestations sportives scolaires exceptionnelles, article 67457, sous-fonction 221.

Compte tenu des dossiers en notre possession et instruits par le Bureau des Sports, je vous propose d'examiner les propositions de répartition des subventions relatives aux crédits susvisés.

Mais au préalable, je tiens à vous rappeler les critères d'attribution de ces aides financières, scrupuleusement respectés dans l'élaboration des propositions qui vous sont soumises ce jour.

### **SPORT DE MASSE**

#### **Fonctionnement des Comités Sportifs Départementaux**

Les subventions de fonctionnement attribuées aux Comités Sportifs Départementaux et Clubs Uniques, ont pour objectif :

- de contribuer aux actions de formation des cadres,
- de contribuer aux actions en direction des jeunes,
- de contribuer, pour certains d'entre eux, à la rémunération d'un conseiller sportif départementale.

### Subvention pour l'acquisition de petit matériel

- Permettre l'achat de matériel sportif technique, pédagogique et d'arbitrage,
- Dépense subventionnable minimale : 610 €TTC,
- Dépense subventionnable maximale : 1 830 €TTC,
- Taux de subvention : 40 %

### Subvention pour l'acquisition de gros matériel

- Permettre l'achat de matériel sportif lourd, très coûteux et indispensable à la pratique de certaines disciplines,
- Dépense subventionnable minimale : 3 050 €TTC,
- Dépense subventionnable maximale : 7 650 €TTC,
- Taux de subvention : 50 %

## **MANIFESTATIONS SPORTIVES SCOLAIRES EXCEPTIONNELLES**

Les demandes d'aides financières éligibles au titre de cette politique, concernent l'organisation de manifestations sportives scolaires, les frais de déplacements inhérents à la participation des collèges aux phases finales des championnats de France, et plus généralement toute action contribuant à la promotion du sport scolaire dans son ensemble.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais donc de bien vouloir délibérer sur les tableaux joints et me faire connaître votre décision, étant précisé que si ces propositions étaient retenues, la situation des lignes budgétaires correspondantes, serait la suivante:

### **- SPORT DE MASSE**

A – Crédit inscrit 2008 .....	270 000 €
B – Dépenses engagées à ce jour .....	266 776 €
C – Engagement à la présente Commission.....	3 104 €
D – Reliquat .....	120 €

### **- MANIFESTATIONS SPORTIVES SCOLAIRES EXCEPTIONNELLES**

A – Crédit inscrit 2008.....	6 600 €
B – Dépenses engagées à ce jour .....	-
C – Engagement à la Commission.....	4 550 €
D – Reliquat.....	2 050 €

—  
**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 29 août 2008**

CP 08/08-25

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE  
POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DES LOISIRS  
EN TARN-ET-GARONNE**

—  
**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions telles que réparties en annexe :
  - sport de masse..... 3 104 €
  - manifestations sportives scolaires exceptionnelles..... 4 550 €
  
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 65746, sous-fonction 32 pour le développement du sport de masse (fonctionnement des comités sportifs départementaux et aides aux clubs pour l'acquisition de matériel) et article 67457, sous-fonction 221 pour la participation à des manifestations sportives scolaires exceptionnelles.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

## ACQUISITION DE MATERIEL 2008

CP08/08-25annexe1

### PETIT MATERIEL

<i>N° ORDRE</i>	<i>ASSOCIATION</i>	<i>OBJET</i>	<i>SUBVENTION ATTRIBUÉE</i>
1.	ASSOCIATION GYM TONIC ESCATALENS	Achat de matériel pédagogique	573 €
2.	UNION SPORTIVE MONTALBANAISE RUGBY FEMININ	Achat de matériel pédagogique	732 €
<b>TOTAL PETIT MATÉRIEL.....</b>			<b>1 305 €</b>

### GROS MATERIEL

<i>N° ORDRE</i>	<i>ASSOCIATION</i>	<i>OBJET</i>	<i>SUBVENTION ATTRIBUÉE</i>
3.	AMICALE LAIQUE DE BEAUMONT DE LOMAGNE SECTION BASKET- BALL	Achat de buts de mini-basket	1 799 €
<b>TOTAL GROS MATERIEL.....</b>			<b>1 799 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL.....</b>			<b>3 104 €</b>

Le Président,

**MANIFESTATIONS SCOLAIRES**  
**EXCEPTIONNELLES – 2008**

CP08/08-25annexe2

**ASSOCIATIONS SPORTIVES DES COLLEGES**

<b>N° ORDRE.</b>	<b>COLLEGE</b>	<b>OBJET</b>	<b>SUBVENTION ATTRIBUÉE</b>
1.	JEAN ROSTAND VALENCE D'AGEN	Participation au tournoi des sections rugby de Trélissac (47)	450 €
2.	OLYMPE DE GOUGES MONTAUBAN	Organisation d'un séjour sportif en Corse pour les sections rugby garçons et filles	1 100 €
3.	JEAN HONORE FRAGONARD NEGREPELISSE	Participation au Championnat de France d'équitation sur poneys à Nantes	500 €
4.	JEAN ROSTAND VALENCE D'AGEN	Participation au Championnat de France d'équitation sur poneys à Nantes	500 €
<b>Sous-total.....</b>			<b>2 550 €</b>

**ASSOCIATION**

<b>N° ORDRE.</b>	<b>ASSOCIATION</b>	<b>OBJET</b>	<b>SUBVENTION ATTRIBUÉE</b>
4.	COMITE DEPARTEMENTAL DE L'U.N.S.S.	Aide complémentaire pour les déplacements des collégiens aux Championnats Académiques et aux Championnats de France	2 000 €
<b>Sous-total.....</b>			<b>2 000 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL.....</b>			<b>4 550 €</b>

Le Président,